

ARTICLES R1614-28 À R1614-35 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

DÉPARTEMENT :

ANNÉE 2021

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTER :

DREES

01.40.56.88.18

E.mail : drees-aidesociale@sante.gouv.fr

PERSONNE AYANT REMPLI LE QUESTIONNAIRE

M :

Tél. :

E.mail :

Ne laisser aucune case vide, indiquer :
0 si la donnée est nulle
ND si la donnée n'est pas disponible

A1. Nombre de mesures en cours au 31 décembre 2021

A1.1. Nombre de MASP en cours au 31 décembre 2021, selon le niveau d'accompagnement

Nature des mesures	Nombre de MASP en cours au 31 décembre			
	Femmes	Hommes	Couples	Total (1)
Contrats prévoyant un accompagnement social et une aide à la gestion du budget (MASP1)	NR	NR	NR	NR
Contrats prévoyant en complément de l'accompagnement social, la gestion des prestations sociales de l'intéressé (MASP2)	NR	NR	NR	NR
Procédures judiciaires d'autorisation de versement direct des prestations sociales au bailleur (MASP3)	NR	NR	NR	NR
Total de MASP	NR	NR	NR	NR

(1) Si la MASP est accordée à un couple, un ménage, compter, pour cette mesure, 1 dans la colonne "Couples" et 0 dans les colonnes "Femmes" et "Hommes". La colonne "Total" est donc la somme des colonnes "Femmes", "Hommes" et "Couples".

A1.2. Prestations sociales sur lesquelles ont porté les MASP en cours au 31 décembre 2021

Prestations sociales	Nombre de MASP en cours au 31 décembre (1)
Allocation de logement (Aide personnalisée au logement [APL], Allocation de logement familiale [ALF], Allocation de logement sociale [ALS])	NR
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ou Minimum vieillesse	NR
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	NR
Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	NR
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	NR
Prestation de compensation du handicap (PCH) ou Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)	NR
Revenu de solidarité active (RSA)	NR
Prestations familiales (prestation d'accueil du jeune enfant [PAJE], allocations familiales, complément familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé [AEEH], allocation de soutien familial [ASF], allocation de rentrée scolaire [ARS], allocation journalière de présence parentale [AJPP])	NR
Aucune prestation, MASP mise en œuvre par dérogation	NR
Autres prestations sociales	NR

(1) Lorsque plusieurs prestations font l'objet de la MASP, comptez 1 MASP pour chaque prestation concernée.

Le cas échéant, précisez les autres prestations sociales

--

A2. Sorties* de mesure au cours de l'année 2021

* Les sorties de mesures sont les MASP qui se sont terminées au cours de l'année. Ce sont les sorties définitives, ce qui exclut celles directement suivies d'un renouvellement mais pas celles conduisant à une nouvelle MASP (autre type de MASP par exemple).

A2.1. Nature des MASP terminées au cours de l'année 2021 (1)

Nature des mesures	Nombre de MASP terminées au cours de l'année
Contrats prévoyant un accompagnement social et une aide à la gestion du budget (MASP1)	NR
Contrats prévoyant en complément de l'accompagnement social, la gestion des prestations sociales de l'intéressé (MASP2)	NR
Procédures judiciaires d'autorisation de versement direct des prestations sociales au bailleur (MASP3)	NR
Total	NR

(1) Ce sont les MASP terminées définitivement. Celles occasionnant des renouvellements ne sont pas prises en compte.

A2.2. Nombre de MASP terminées au cours de l'année 2021 selon le motif de sortie

Type de motif	Nombre de sorties de mesures selon le ou les motifs (1) de sortie au cours de l'année
Retour à l'autonomie avec ou sans accompagnement généraliste (2)	NR
Non-respect par la personne des termes du contrat	NR
Fin d'accompagnement à la demande du bénéficiaire	NR
Dépassement de la durée légale maximale de la MASP	NR
Ouverture ou orientation vers une mesure de protection juridique (curatelle, tutelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale) ou une mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ)	NR
Mise en œuvre d'une MAAESF ou une MJAGBF (3)	NR
Orientation vers une autre mesure d'accompagnement social (MASP, AEB, ASLL, AVDL...) [4] :	NR
dont MASP, hors renouvellements (5)	NR
Dépassement de la durée légale maximale de la MASP	NR
Fin de prestation éligible	NR
Autre (déménagement, décès...)	NR

(1) Si une MASP se termine au cours de l'année, elle sera comptabilisée autant de fois que le nombre de motifs de sortie.

(2) Le retour à l'autonomie avec accompagnement généraliste s'entend avec l'aide du service social départemental ou par le biais d'un autre organisme.

(3) MAAESF : mesure administrative d'accompagnement en économie sociale et familiale, MJAGBF : mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial

[4] AEB : aide éducative budgétaire, ASLL : accompagnement social lié au logement, AVDL : accompagnement vers et dans le logement

(5) Par exemple, le bénéficiaire passe d'une MASP de niveau 1 à une MASP de niveau 2.

Le cas échéant, précisez les autres raisons